

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2010

Le quatre mars deux mille dix à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune d'Ercheu, légalement convoqué le 26 février 2010, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Eric Bertout, maire.

Etaient présents : Bertout Eric - Lamaire François - Morel Nadine - Keller Lysiane - Boddaert

Dominique - Rocha Mario - Boitel Catherine - Vallière Mickaël - Cambot Luc - Thuillart Eric - Lefèvre Philippe – Dupré Daniel - Bonnissant Jean-Yves.

Absents excusés : Lefèvre Jean-Marie qui donne pouvoir à Eric Bertout - Nathalie Potier.

Secrétaire de séance : Boitel Catherine

---

### TOURS DE GARDE POUR LES ELECTIONS REGIONALES

Les tours de garde pour les élections régionales des 14 et 21 mars sont mis en place avec les conseillers. Ils seront affichés pour la population au lieu habituel.

### PROJET DE ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN

Monsieur le maire rappelle que la loi de programme N° 2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique (LPOPE), modifie le dispositif d'obligation d'achat pour la production d'électricité d'origine éolienne. Elle introduit le principe de création de zones de développement de l'éolien (ZDE) permettant aux installations éoliennes qui y sont situées de bénéficier de cette obligation d'achat.

Les communes d'Ercheu et de Cressy-Omencourt sont limitrophes de la Communauté de Communes du Pays Neslois, dont la zone de développement éolien a été définie en 2006. Il apparaît que la ZDE située sur les communes de Languevoisin-Quiquery et Moyencourt peut logiquement se prolonger sur les communes d'Ercheu et de Cressy-Omencourt.

Après étude des éléments qui suivent :

- le potentiel éolien de la zone
- les possibilités de raccordement aux réseaux électriques
- la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés.

Il est proposé le périmètre géographique annexé à la présente délibération. Ce périmètre constitue un prolongement de la ZDE du pays neslois et permettra la réalisation d'un projet éolien commun à la CCPN et aux communes de Cressy-Omencourt et Ercheu.

Suite à l'analyse des contraintes et des potentialités des communes concernées par la ZDE, les puissances minimales et maximales pouvant être installées sur la zone sont respectivement 1 MW et 36 MW.

Monsieur Bertout Eric s'abstient, étant concerné par le projet. Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis défavorable au projet de ZDE (3 voix pour, 9 voix contre).

### TRANSFORMATION DU SIVOM DE PERONNE ET REVISION DES STATUTS

Lors de sa séance du 27 janvier 2010, le SIVOM de Péronne a décidé :

- de supprimer la compétence « eau »
- de transformer le SIVOM de la région de Péronne en syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS) de la région de Péronne
- d'approuver les nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité la transformation du SIVOM de Péronne en SIVOS et approuve les nouveaux statuts.

### PRIX DE L'EAU 2010

Après en avoir délibéré, le conseil décide de porter le prix de l'eau pour la commune d'Ercheu à 0,70 € le m<sup>3</sup> et à 0.67 € le m<sup>3</sup> pour la commune de Moyencourt pour l'année 2010.

### HEURES COMPLEMENTAIRES DES EMPLOYES COMMUNAUX

Monsieur le maire indique au conseil que les employés communaux sont amenés pour les besoins du service public à faire des heures complémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser le personnel communal à effectuer des heures complémentaires réparties comme suit :

- Monsieur Moreau Marceau :
  - . garde-champêtre : heures complémentaires lors des élections
  - . adjoint technique : heures complémentaires pour les besoins des différentes manifestations communales (8 mai, 14 juillet, fête communale, marché, 11 novembre...).
- Madame Bonelle Marie-France, rédacteur :
  - . heures supplémentaires lors des élections.
- Madame Quevillart Pascale peut être amenée à renforcer l'équipe du centre de loisirs et périscolaire ou pallier certaines absences de ce service ou remplacer l'ASEM à l'école maternelle.
- Madame Fougeray Caroline, Madame Seveste Alexandra, Madame Christelle Demailly sont amenées également à effectuer des heures complémentaires pour pallier les absences des salariées affectées au centre de loisirs et périscolaire mais aussi en fonction du nombre d'enfants fréquentant ce dernier. D'autre part, lors des vacances scolaires, des sorties sont effectuées avec les enfants et les animatrices doivent être au complet ce qui augmente leur temps de travail. Elles peuvent également remplacer l'ASEM en cas d'absence.
- Melle Cynthia Lecocq, en CAE, est amenée également à faire des heures complémentaires en fonction des effectifs du centre de loisirs et périscolaire.

Cette délibération régularise également les années 2008 et 2009.

#### FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE TELEPHONE

Monsieur le maire indique au conseil que la directrice du centre de loisirs se sert régulièrement de son téléphone pour les besoins du service.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'accorder un dédommagement de 15 € par mois

D'autre part les animatrices sont amenées parfois à utiliser leur véhicule personnel pour des déplacements imputables au service.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de rembourser ces frais suivant le barème de la fonction publique territoriale.

#### AIDE BAFD

Madame Seveste Alexandra, directrice du centre de loisirs d'Ercheu, sollicite une aide pour valider son BAFD. Cette formation coûte 300 €. Après en avoir délibéré, le conseil décide de lui attribuer 150 €.

#### ANIMATION DE LA FETE COMMUNALE

Monsieur le maire propose de faire appel à David Bastien, sosie de Patrick Sébastien, pour animer la fête du mois de juin. Le conseil accepte à l'unanimité.

#### ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

Monsieur le maire propose d'acheter des panneaux de signalisation de rues et d'indication du centre de loisirs et précise que d'autres concernant la sécurité devront être remplacés pour mise aux normes.

#### QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le maire informe le conseil qu'un dossier est consultable en mairie pendant 2 mois concernant un projet de canalisation de gaz entre Taisnières (Nord) et Cuvilly (Oise).

- Une enquête publique va se dérouler du lundi 22 mars au vendredi 23 avril 2010 concernant la mise en œuvre d'un programme de travaux dans le cadre de l'aménagement et l'entretien des rivières de l'Ingon et de ses affluents. Un registre d'enquête sera mis à la disposition du public. Pour tout renseignement voir à la mairie.
- Monsieur le maire propose de faire des travaux de rénovation et d'isolation au logement communal 13 rue St Médard. Des devis vont être demandés.
- Monsieur le maire informe le conseil d'un courrier d'un administré réclamant un éclairage devant chez lui. Le conseil décide de ne pas répondre ponctuellement à chaque demande mais réfléchit pour une amélioration générale de l'éclairage public.
- Le concours des maisons fleuries sera reconduit cette année selon les mêmes modalités soit avec inscription préalable.
- Un conseiller demande le curage des fossés.

Séance levée à 21 H 30.